



Soixante-quatorzième session
Salvador de Bahía (Brésil), 2 et 3 décembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1

Adoption de l'ordre du jour (document CE/74/1 prov.)

L'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et en accord avec le Président du Conseil. Cet ordre du jour provisoire comprend toutes les questions qui sont soumises au Conseil conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts ainsi qu'aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

Point 2

Communication du Président (document CE/74/2)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente sa communication au Conseil exécutif, conformément à la décision 3(LVIII).

Point 3

Rapport du Secrétaire général (document CE/74/3)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation de l'industrie touristique mondiale et sur la vie de l'Organisation.

Point 4

Questions administratives, financières et statutaires

- a) **Rapport du Secrétaire général sur la situation financière** (document CE/74/4 a))

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil dans ce document sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur les perspectives en la matière pour les prochains mois.

- b) **Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts** (document CE/74/4 b))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale 451(XV) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Le Conseil sera également informé de la liste des Membres auxquels sont appliquées les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, ainsi que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 452(XV), du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

Point 5

Admission à la qualité de membre (document CE/74/5)

Dans son rapport sur cette question, et conformément à la résolution 449(XV), le Secrétaire général informe le Conseil des admissions à la qualité de Membre intervenues et des demandes présentées ou en cours depuis la dernière session.

Point 6

Suivi de la transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies

- a) **Participation aux mécanismes de coordination du système** (document CE/74/6 a))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport sur la participation de l'OMT aux différentes réunions de coordination du système des Nations Unies.

b) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme (document CE/73/6 d))

Conformément à la décision à la décision 14(LXXIII), le Secrétaire général présente aux Membres du Conseil un rapport complémentaire sur la question du sigle de l'Organisation mondiale du tourisme.

c) Comité mixte de siège (document CE/74/6 c))

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général informe le Conseil du suivi de ce dossier.

Point 7

Rapport du Groupe de travail chargé de la préparation des amendements aux articles 6 et 7 des Statuts (document CE/74/7)

Sous ce point de l'ordre du jour, la Présidence française fera rapport au Conseil sur les résultats de la troisième réunion du Groupe de travail dont la tenue est prévue à Paris le 4 novembre 2004.

Point 8

a) Rapport sur la mise en œuvre et sur l'évaluation du programme général de travail pour la période 2004-2005 (document CE/74/8 a))

Ce document présente aux Membres du Conseil les progrès accomplis en matière d'évaluation du programme, selon les mécanismes mis au point par le Comité du programme.

b) Lignes directrices pour l'élaboration du programme général de travail pour la période 2006-2007 : débat d'orientation et procédure d'élaboration (document CE/74/8 b))

Dans ce document, et conformément aux dispositions de l'article 23.2 des Statuts, le Secrétaire général soumet au Conseil les principaux objectifs que devrait poursuivre le programme de travail pour la période 2006-2007, en relation avec les hypothèses budgétaires correspondantes, et l'informe de la procédure prévue pour l'élaboration de ce projet de programme.

Point 9

Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs (document CE/74/9)

Dans ce document, le Secrétaire général soumet au Conseil, conformément à la décision 3(LXXIII), une proposition tendant à atténuer les inconvénients de cette pratique pour nombre de destinations.

Point 10

Comité mondial d'éthique du tourisme (document CE/74/10)

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général informe des résultats de la deuxième réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme qui s'est tenue au siège en octobre, en ce qui concerne notamment l'adoption du Règlement intérieur du Comité et de celle du mécanisme de consultation en vue du règlement des litiges relatifs à l'application du Code mondial d'éthique du tourisme.

Point 11

Projet de Protocole additionnel facultatif à la Convention des Droits de l'enfant sur la protection des enfants contre le tourisme sexuel (document CE/74/11)

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur cette question, dont l'initiative revient au Brésil et qui s'inscrit dans les activités de l'OMT dans la lutte contre le tourisme sexuel, après avoir consulté sur ce point le Comité mondial d'éthique du tourisme.

Point 12

Initiative ST-EP (document CE/74/12)

Comme suite à l'adoption de cette initiative par l'Assemblée générale, le Secrétaire général informe le Conseil des actions entreprises pour mettre en œuvre cette stratégie et lui présente l'accord signé entre la République de Corée et l'Organisation relatif à l'établissement du siège de la Fondation ST-EP de l'OMT à Séoul.

Point 13

Projet d'Accord relatif à la protection des hôtels et des centres d'intérêt touristiques en temps de conflit armé (document CE/74/13)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, qui découle d'une proposition revenant à la Colombie, le Secrétaire général présente au Conseil une étude préliminaire à ce sujet.

Point 14

Membres affiliés

a) Rapport du Président (document CE/74/14 a))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente les orientations et décisions arrêtées en vue du développement des activités des Membres affiliés.

b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (document CE/74/14 b))

Dans son rapport, le Sous-Comité formulera à l'intention du Conseil exécutif des recommandations sur les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il aura examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la soixante-quatorzième session du Conseil.

Point 15

Procédure et calendrier pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2006-2009 (document CE/74/15)

Le document soumis sous ce point de l'ordre du jour provisoire contient les éléments de procédure arrêtée en matière d'élection du Secrétaire général, lors de la cinquante-quatrième session du Conseil (Tozeur, novembre 1996) et reprise lors de la soixante-troisième/soixante-quatrième session combinée (Madrid, novembre 2000), et qu'il est proposé de suivre à nouveau pour la désignation afférente à la période 2006-2009.

Point 16

Élection du Bureau du Conseil pour l'année 2005 (document CE/74/16)

Aux termes de l'article 5 de son propre Règlement intérieur, le Conseil est invité à procéder à l'élection de son Président et de ses deux Vice-Présidents pour l'année 2005.

Point 17

Lieu et dates de la soixante-quinzième session du Conseil (document CE/74/17)

Le Conseil est appelé à décider du lieu et de la date de sa soixante-quinzième session.

Point 18

Examen et adoption des projets de décisions de la soixante-quatorzième session du Conseil exécutif

Conformément à la pratique établie, les projets de décision de la soixante-quatorzième session sont soumis au Conseil pour adoption au cours de la dernière séance de travail.

